Une correspondance dont presque tout le monde pédagogique reconnaîtra l'utilité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **22 (1893)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Viennent ensuite diverses données concernant les écoles primaires. Une longue liste de tableaux nous renseigne plus loin sur le nombre d'élèves, de maîtres, d'absences se rattachant à tous les degrés de l'instruction publique.

Enfin l'Annuaire reproduit toutes les lois, règlements, arrêtés émanés des autorités cantonales et en 1891 ayant pour objet soit les écoles primaires, soit les gymnases, soit l'enseignement professionnel, soit les Universités.

Nous aurons plus d'une fois occasion de puiser dans cet ouvrage d'utiles renseignements. Il nous reste à remercier l'auteur et le département fédéral de l'Intérieur de la publication de cet Annuaire de statistique. R. H.

IV

L'Italia *Giornale novellistico per lo studio della lingua italiana con note ad uso dei tedeschi el dei francesi. Redattore A. Scartazzini, à Davos.*

Cette charmante petite revue est destinée à familiariser le lecteur avec la langue italienne Elle paraît tous les 15 jours avec 8 pages de texte. L'abonnement annuel ne coûte que 4 fr. Elle renferme des récits suivis, avec des morceaux détachés, en prose et en vers ainsi que des dialogues et des renseignements divers.

Tous les mots nouveaux, toutes les expressions difficiles sont traduites en allemand et en français au bas des pages.

L'instituteur désireux de s'initier aux éléments des langues italienne et allemande pourrait, à l'aide de ce simple journal, atteindre ce but sans beaucoup de peine. R. H.

UNE CORRESPONDANCE

dont presque tout le monde pédagogique reconnaîtra l'utilité

Y. Z, ce 19 juin 1893.

Monsieur le Rédacteur,

Si, dans votre intéressant *Bulletin pédagogique*, il y avait une page disponible, je vous prierais d'insérer quelques réflexions sur la durée des toasts; sujet très actuel, très connu des auditeurs, fort peu connu des orateurs. Je vous dirai sans ambages ce qui m'a amené à cette question, que le *Bulletin* n'a pas traitée encore et dont la plupart des traités de style ne parlent pas.

Voici le fait. Je trouve toujours une grande jouissance à relire Racine, quand mes occupations m'en laissent le loisir. Or, aujourd'hui même, je suis tombé, en terminant la lecture de la comédie intitulée : les *Plaideurs*, sur le fameux vers :

« Mais que les avocats soient désormais plus courts. »

Ce fut pour moi un trait de lumière. Cette parole du juge *Perrin Dandin* est d'or; elle est à rappeler dans les colonnes du *Bulletin* à l'approche de l'assemblée annuelle de la Société d'éducation, qui aura lieu le 13 juillet, à Morat.

Je me suis remémoré toutes les impatiences que des orateurs m'ont causées à nos banquets, et qu'ils ont causées à tant d'autres, à des hommes d'Etat, à des magistrats, à des avocats même, en un mot à des homme qui, pour avoir porté des toasts en maintes circonstances, savent à peu près toute l'étendue qu'un discours de ce genre peut avoir. Et alors, j'ai été invinciblement amené à parodier les vers de Racine, malgré toute l'admiration que je professe pour ce poète :

« Que les porteurs de toasts soient désormais plus courts. »

Voilà une devise que le Comité de Morat devrait faire inscrire en lettres dorées ou argentées en face de la tribune aux harangues. Ce serait dire au discours arrivé à l'adolescence : *Memento mori.*

J'excepte toutefois des hommes assez haut placés pour qu'ils aient beaucoup de directions à donner, beaucoup de choses à dire, assez éloquents pour qu'on regrette de ne pas les entendre lorsqu'ils ont cessé de parler. Au reste, ceux-là ne sont pas ceux qui parlent le plus longuement ; il s'en faut de beaucoup

Un toast n'est pas le long et complet développement d'une thèse ; et s'il y a une vérité à démontrer, on doit le faire sommairement, par un ou deux traits saillants, avec la concision d'un Tacite. Un toast, c'est surtout l'explosion de nobles sentiments envers la patrie, les autorités ecclésiastiques et civiles, les amis de la Société. Est-il besoin de remonter au déluge ou même au commencement de l'ère chrétienne pour dire ce que nous leur devons, le respect, l'amour, la reconnaissance dont les cœurs sont pénétrés ? J'ai ouï raconter qu'à un banquet où il y avait flux de paroles couvertes par les conversations et non par les applaudissements, un orateur bien avisé parla ainsi :

« Messieurs, au nom de la nation que je représente, la main sur le cœur, merci !

La légende ajoute qu'il fut applaudi à tout rompre.

« Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire, » a dit Boileau ; il est tout aussi vrai d'affirmer que :

« Qui ne sut se borner ne sut jamais bien dire. »

Et pourtant, moi qui morigène, *peccavi*, oui, j'ai péché avec une bonne part de ceux qui ont depuis quelque vingt ans porté des toasts dans nos assemblées annuelles. Dans les rares circonstances où mon concours fut demandé, j'ai parlé trop longtemps, et j'ai reçu des reproches mérités.

Vous vous montrez opposé à la liberté de la parole, me dira l'un. Mais, puis-je répondre, vous empêchez de causer entre eux de vieux amis qui se retrouvent. Puis vous ne savez pas peut-être que, à cause de toasts *incommensurablement* longs, des discours importants n'ont pu se produire ? que d'autres ont dû être prononcés dans des circonstances défavorables, alors que tout le monde était fatigué et *prenait sa canne et son chapeau,* comme dit la chanson. C'est vous, jaseurs sempiternels, qui violez le principe de la liberté de la parole.

Moi, me dit autre, je ne puis être plus court ; je ne puis rien retrancher. — Eh bien ! vous feriez bien de vous taire. (Authentique en une des dernières années.) Voici l'argument péremptoire contre les toasts sans rime ni mesure : si nous avions des orateurs trop verbeux, comment pourrions-nous jouir de la course en bateau à vapeur, *affronter Neptune et son courroux*, sur le lac de Morat ? Mais hélas ! trois fois hélas ! je ne serai pas là !

Si vous croyez que cette correspondance doive faire perdre des abonnés au *Bulletin*, jetez-là au panier sans autre forme de procès.
Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc. A. B. C.

Dépôt central du matériel scolaire

La Tit. Direction de l'Instruction publique de notre canton vient de décider de faire remettre chaque année et à tous les recrutables, 5 exemplaires des feuilles employées dans les examens pédagogiques fédéraux. Pour 1893, ces feuilles seront réclamées auprès de Messieurs les Inspecteurs d'arrondissement. Mais à l'avenir, les Instituteurs les demanderont au Dépôt central dans le Bulletin de commande d'octobre ou de janvier, ainsi que tous les formulaires dont l'école a besoin pour les rapports mensuels ou annuels. Ces feuilles ne doivent pas être délivrées à tous les élèves du cours de perfectionnement, mais seulement à ceux qui doivent se présenter dans l'année au recrutement.

Le Dépôt central possède encore le *Tableau des aliments* de M. Frey, accompagné d'une notice très instructive indiquant la manière de s'en servir. Chaque école devrait avoir ce tableau que l'on peut se procurer, monté sur toile, au prix de 1 fr. 50 l'exemplaire. Nous le recommandons surtout aux institutrices qui pourront l'utiliser avec fruit dans leurs leçons d'économie domestique.

Nous recommandons encore aux membres du corps enseignant la géographie de M. Rosier : l'*Europe illustrée*. Ce bel ouvrage, tant apprécié chez nos voisins, devrait se trouver dans la bibliothèque de chaque instituteur.

L'officialité est accordée aux instituteurs, à toutes les autorités communales et scolaires pour leur correspondance avec le Dépôt central. Pour cela, l'adresse ne doit pas porter le nom du soussigné, mais seulement, avec le mot *officiel* et le nom ou le sceau de l'expéditeur :

Tit. Dépôt central scolaire, Grand'rue, N° 41, Fribourg.

M. GREMAUD.

LE MUSÉE PÉDAGOGIQUE

(Nouveaux ouvrages reçus depuis le 1er mars au 15 avril 1893.)

A. Collections

1. L. GENOUD, directeur. *Ferdinand Lingg*. Erdprofil der Zone von 31° bis 65° N. B. R. in Massverhæltniss 1. 1 million. — Avant